CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163796** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/2016

Raison sociale : SARL ERIC ALBORNO

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/06/2024

Capital : 10 000

ROUTE DES ALLUETS
78630 ORGEVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 2016b03467

Siret : 821 693 140 00039

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2144096

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 178016990 G 002

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 178016990 G 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/07/2026

Téléphone : 01 39 71 00 50 **Fax :**

Portable : 06 42 40 85 09

Responsabilité légale :
ALBORNO ERIC ROBERT DENIS GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eric.alborno@orange.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 823 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	6	15/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		04/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 09:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E163796** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE **22/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/2016
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/06/2024
Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 2016b03467

Siret : **821 693 140 00039**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 2144096
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 178016990 G 002
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 178016990 G 002
Situation fiscale et sociale : A jour au 22/07/2026

Raison sociale : **SARL ERIC ALBORNO**

ROUTE DES ALLUETS
78630 ORGEVAL

Téléphone : 01 39 71 00 50 **Fax :**
Portable : 06 42 40 85 09
Site Internet :
E-mail : eric.alborno@orange.fr
Responsabilité légale :
ALBORNO ERIC ROBERT DENIS GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	04/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 09:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.